

**La nécessité d'être déclaré pour avoir accès aux programmes de développement,**  
Françoise Morvan, Vice-présidente de l'Association des femmes franco-africaines de Paris

Depuis la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, les Nations Unies réitèrent leur volonté de promouvoir l'être humain sans discrimination. Elles ne cessent de réaffirmer dans leurs programmes et actions la valeur intrinsèque de chaque être humain. Aussi comment supporter que chaque année 60 millions d'enfants ne soient pas déclarés ou enregistrés au moment de leur naissance soit pour des raisons culturelles ou religieuses soit par des défaillances administratives locales ou nationales ?

Plusieurs programmes internationaux ont élaboré des stratégies pour encourager les États à s'engager et investir dans la mise en place des services d'état civil correspondant à des normes requises. L'un d'entre eux en 2000 a mis en circulation un Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'Etat civil où sont détaillés les effets positifs d'un service gouvernemental de l'état civil.

Actuellement dans le cadre de l'Agenda post 2015, un groupe de travail composé d'une vingtaine de personnalités de haut niveau vient de remettre un rapport au Secrétaire général des Nations Unies. Dans ce document sont définis cinq engagements mondiaux déclinés en douze objectifs pour les quinze années à venir.

Le premier engagement est "ne laisser personne de côté". Pour ce faire, l'objectif 10 demande aux États membres "d'assurer une bonne gouvernance et un cadre officiel efficace" avec une première cible « fournir gratuitement une identité juridique à tous, comme l'inscription au registre des naissances ».

L'absence d'état civil est donc reconnue comme un mécanisme absolu d'exclusion sociale qui prive l'individu de ses droits fondamentaux. Elle est source de pauvreté et de non développement pour les communautés et les états qui méconnaissent leurs ressources humaines et les privent de mécanismes de développement.

La déclaration de naissance est même qualifiée de « passeport pour la vie ». Elle est aussi importante pour la population que pour les États. En effet, elle favorise le droit des personnes en tant qu'individu et simultanément contribue à une meilleure connaissance statistique pour la prévision démographique, pour la santé, l'épidémiologie, la planification familiale, le logement et l'éducation. La fiabilité des états-civils constitue un élément essentiel pour la démocratie et la gestion publique. « Les sociétés ne pourront être équitables et inclusives que lorsque tous les enfants seront comptés » déclare Madame Gupta, Directrice adjointe de l'UNICEF.

En effet, les naissances non enregistrées sont un symptôme d'inégalité et de disparités. Il y a une corrélation certaine entre le respect des droits des femmes par les pays et l'enregistrement des naissances. Notre combat féministe est donc important pour obtenir la participation égale, politique et sociale des femmes dans chaque région du monde qui passe entre autres par le droit de vote, le droit à la propriété et à l'éducation.

Les statistiques liées à l'Etat civil sont obligatoirement sexuées. Dénombrer les filles et les jeunes femmes permet de lutter contre les mariages précoces, les grossesses à gros risques des adolescentes, l'enrôlement des filles, la traite des êtres humains qui, rappelons-le, concerne à plus de 90% les femmes et les très jeunes filles mais également de prendre conscience de phénomènes d'élimination des fœtus féminins comme en Inde ou en Chine.

La déclaration des naissances est donc indispensable pour rendre visibles ces filles invisibles et leur permettre d'accéder aux nombreux programmes d'actions ciblant les blocages traditionnels patriarcaux et leur permettant sécurité et émancipation.